

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identifiant du produit

METAFLUX 74-56 Edelfstahl-Glanzreiniger NSF /Nettoyant SST

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

PC 35 - Produits de lavage et d'entretien

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Techno-Service GmbH

Rue : Rue Detmolder 515

Code postal/Ville : D-33605 Bielefeld

Téléphone : +49 521 92444 0

Télécopie : +49 521 207432

Contacts informations : vente@metaflux.de

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Canutec 24h : 613-996-6666

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucun

2.2 Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Règles spéciales pour les éléments d'étiquetage supplémentaires pour certains mélanges

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucun

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges

Ingrédients dangereux

Hydrocarbures, C12-C15, n-alcanes, isoalcanes < 2% aromatiques ; N° REACH : 01-2119453414-43-XXXX ; N° CE : 920-107-4

Fraction pondérale : ≥ 1 - < 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Toxicité asp. 1 ; H304

Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes < 0,03% d'aromatiques ; N° REACH : 01-2119826592-36-XXXX ; N° CE : 934-954-2 ; CAS No. : 1174522-45-2

Fraction pondérale : ≥ 1 - < 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Toxicité asp. 1 ; H304

ALCOOLS, C16-18 ET C18 INSAT., ÉTHOX., PROPOX. ; N° REACH : (Polymère) ; N° CE : 932-102-4 ; N° CAS : 677026-24-3

Fraction pondérale : ≥ 2,5 - < 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Irritation cutanée 2 ; H315 Toxicité aquatique aiguë 1 ; H400 Toxicité aquatique chronique 3 ; H412

Autres ingrédients

HUILE MINÉRALE BLANCHE (PÉTROLE) ; N° REACH : 01-2119487078-27-XXXX ; N° CE : 232-455-8 ; N° CAS : 8042-47-5

Fraction pondérale : ≥ 15 - < 20 %

Informations Complémentaires

Pour le texte intégral des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE : voir la SECTION 16.

**Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Nom commercial : METAFLUX 74-56 Edelstahl-Glanzreiniger NSF
Date de révision : 03-02.2025
Date d'impression :

Version (Révision) : 3.1.3 (3.1.0)

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consultez un médecin.

Informations générales

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consultez un médecin. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente ou souffrant de crampes.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au chaud et au repos.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Appliquer une pommade grasse sur la peau.

Après un contact visuel

Protéger l'œil non blessé. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Faire boire 1 verre d'eau par petites gorgées (effet diluant). NE PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucun

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction Moyens

d'extinction appropriés

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO₂) Sable Azote Couverture extinctrice

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau intégral

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes d'azote (NO_x).

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Risque particulier de glissade en cas de fuite/déversement du produit. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts. Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer immédiatement les déversements. Essuyer avec un matériau absorbant (par ex. chiffon, ouatine). Laver abondamment à l'eau. Traiter le matériau récupéré comme prescrit dans la section sur l'élimination des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation en toute sécurité : voir section 7

Équipement de protection individuelle : voir rubrique 8

Élimination : voir rubrique 13

SECTION 7 : Manipulation et stockage

**Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Nom commercial : METAFLUX 74-56 Edelstahl-Glanzreiniger NSF
Date de révision : 03-02.2025
Date d'impression :

Version (Révision) : 3.1.3 (3.1.0)

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garder le récipient bien fermé.

7.2 Conditions de stockage sûres, y compris les incompatibilités

Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre : Le gel.

Conseils sur le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Respecter la fiche technique. Respecter le mode d'emploi.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HUILE MINÉRALE BLANCHE (PÉTROLE) ; CAS N° : 8042-47-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Paramètre : A : fraction respirable
Valeur limite : 5 mg/m³
Limitation de crête : 4(II)
Remarque : DFG, Y
Version : 12.05.2020

8.2 Contrôles d'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de sécurité adaptées en cas d'éclaboussures.

Protection oculaire adaptée

FR 166.

Protection de la peau

Protection des mains



Type de gants adaptés: FR 374. **Matériau approprié:** NBR (caoutchouc nitrile) **Le temps de la percée:** 480 min. **Épaisseur du matériau du gant:** 0,4 mm

Remarque: La qualité des gants de protection résistants aux produits chimiques doit être choisie en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le lieu de travail. Pour des applications particulières, il est recommandé de vérifier la résistance aux produits chimiques des gants de protection mentionnés ci-dessus avec le fournisseur de ces gants.

Protection respiratoire

Généralement, aucune protection respiratoire individuelle n'est nécessaire.

Informations générales

Ne pas mettre de chiffons imprégnés de produit dans les poches de votre pantalon. Ne pas manger, boire, fumer, renifler pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver soigneusement les mains après manipulation.

8.3 Informations Complémentaires

Aucun test n'a été effectué. La sélection des préparations a été effectuée en fonction des meilleures connaissances et informations disponibles sur les ingrédients. Dans le cas des préparations, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance.

**Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Nom commercial : METAFLEX 74-56 Edelstahl-Glanzreiniger NSF
Date de révision : 03-02.2025
Date d'impression :

Version (Révision) : 3.1.3 (3.1.0)

il faut donc le tester avant utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de

base Aspect

État physique : Liquide

Couleur : blanc

Odeur

caractéristiques

Caractéristiques de sécurité

Point de fusion/point de congélation :	(1013 hPa)		non déterminé	
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	environ	100	°C
Point d'éclair :			non pertinent	Norme DIN EN ISO 13736
Température d'auto-inflammation :			aucun	
Inflammabilité :			inflammable	
Limite inférieure d'explosivité :			non pertinent	
Limite supérieure d'explosivité :			non pertinent	
Pression de vapeur :	(50 °C)		Aucune donnée disponible	
Densité :	(20 °C)	environ	0,94	g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)		non pertinent	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		complètement miscible	
pH :	(20 °C)	environ	11,4	
Densité de vapeur relative :	(20 °C)		non déterminé	
Teneur maximale en COV (CE) :		<	1	Poids-%
Teneur maximale en COV (Suisse) :		<	1	Poids-%
Teneur en COV taxable (Suisse) :		<	1	Poids-%

9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matériaux incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu. Produits de décomposition en cas d'incendie : voir rubrique 5.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre : ATEmix

**Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Nom commercial : METAFLUX 74-56 Edeltahl-Glanzreiniger NSF
Date de révision : 03-02.2025
Date d'impression :

Version (Révision) : 3.1.3 (3.1.0)

Voie d'exposition : Oral
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë

Paramètre : ATEmix
Voie d'exposition : Dermique
Dose efficace : > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Paramètre : ATEmix
Voie d'exposition : Inhalation
Dose efficace : > 20 mg/l

Corrosion

Corrosion/irritation cutanée

Aucune autre information pertinente disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune autre information pertinente disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Aucune autre information pertinente disponible.

Sensibilisation des voies respiratoires

Aucune autre information pertinente disponible.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

Cancérogénicité

Aucune autre information pertinente disponible.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune autre information pertinente disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune autre information pertinente disponible.

STOT-exposition unique

Aucune autre information pertinente disponible.

STOT-exposition répétée

Aucune autre information pertinente disponible.

Risque d'aspiration

Aucune autre information pertinente disponible.

11.2 Informations sur d'autres dangers Propriétés

perturbatrices du système endocrinien

Ce produit ne contient pas de substance ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis de l'homme car aucun composant ne répond aux critères.

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Il n'existe pas de données disponibles sur la préparation/le mélange lui-même.

Autres effets indésirables

Peut être absorbé par la peau. Une exposition répétée peut provoquer une sécheresse ou des gerçures de la peau.

Informations Complémentaires

Préparation non testée. L'affirmation est déduite des propriétés des composants individuels.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons

Paramètre : CL50 (HUILE MINÉRALE BLANCHE (PÉTROLE) ; N° CAS : 8042-47-5)
Espèces : Leuciscus idus (orfe dorée)
Paramètre d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons
Dose efficace : > 100 mg/l

**Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Nom commercial : METAFLUX 74-56 Edelstahl-Glanzreiniger NSF
Date de révision : 03-02.2025

Version (Révision) : 3.1.3 (3.1.0)

Date d'impression :

Délai d'exposition :	96 h
Évaluation :	Sans danger pour les poissons jusqu'à la concentration testée. OCDE 203
Méthode :	testée. OCDE 203
Paramètre :	LC50 (HUILE MINÉRALE BLANCHE (PÉTROLE) ; N° CAS : 8042-47-5) Daphnia magna (Grande puce d'eau)
Espèces :	magna (Grande puce d'eau)
Paramètre d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour les daphnies
Dose efficace :	> 100 mg/l
Délai d'exposition :	48 h
Évaluation :	Sans danger pour les daphnies jusqu'à la concentration testée. OCDE 202
Méthode :	testée. OCDE 202
Paramètre :	EC50 (HUILE MINÉRALE BLANCHE (PÉTROLE) ; N° CAS : 8042-47-5) Daphnia magna (Grande puce d'eau)
Espèces :	magna (Grande puce d'eau)
Paramètre d'évaluation :	Toxicité chronique (à long terme) des daphnies
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Délai d'exposition :	21 D
Méthode :	OCDE 211
Paramètre :	LC50 (ALCOOLS, C16-18- ET C18 INSAT., ÉTHOXY., PROPOX. ; N° CAS : 677026-24-3)
Espèces :	Cyprinus carpio (carpe commune) Toxicité
Paramètre d'évaluation :	aiguë (à court terme) pour les poissons
Dose efficace :	> 1 - 10 mg/l
Délai d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203
Toxicité aiguë (à court terme) pour les crustacés	
Paramètre :	EC50 (ALCOOLS, C16-18- ET C18 INSAT., ÉTHOXY., PROPOX. ; N° CAS : 677026-24-3)
Espèces :	Daphnia magna (Grande puce d'eau)
Paramètre d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) des daphnies
Dose efficace :	> 0,1 - 1 mg/l
Délai d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202
Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	
Paramètre :	EC50 (ALCOOLS, C16-18- ET C18 INSAT., ÉTHOXY., PROPOX. ; N° CAS : 677026-24-3)
Espèces :	Desmodesmus subspicatus Toxicité
Paramètre d'évaluation :	aiguë (à court terme) des algues
Dose efficace :	> 0,1 - 1 mg/l
Délai d'exposition :	72 h
Méthode :	OCDE 201
Toxicité pour les micro-organismes	
Paramètre :	CE50 (HUILE MINÉRALE BLANCHE (PÉTROLE) ; N° CAS : 8042-47-5) Toxicité bactérienne
Espèces :	bactérienne
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Délai d'exposition :	40 h
Paramètre :	EC10 (ALCOOLS, C16-18- ET C18 INSAT., ÉTHOX., PROPOX. ; N° CAS : 677026-24-3)
Espèces :	Pseudomonas putida
Paramètre d'évaluation :	Toxicité bactérienne
Dose efficace :	> 2000 mg/l
Délai d'exposition :	5,33 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Paramètre :	Biodégradation (HUILE MINÉRALE BLANCHE (PÉTROLE) ; N° CAS : 8042-47-5)
Inoculum :	Degré d'élimination
Paramètre d'évaluation :	Aérobique
Taux de dégradation :	24 %
Durée du test :	28 D
Méthode :	OCDE 301B

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : METAFLUX 74-56 Edelstahl-Glanzreiniger NSF
Date de révision : 03-02.2025
Date d'impression :

Version (Révision) : 3.1.3 (3.1.0)

Paramètre :	Biodégradation (ALCOOLS, C16-18- ET C18 INSAT., ETHOXY., PROPOX. ; N° CAS : 677026-24-3)
Inoculum :	Biodégradation
Paramètre d'évaluation :	Aérobique
Taux de dégradation :	> 70 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).
Méthode :	OCDE 301A
Paramètre :	Biodégradation (ALCOOLS, C16-18- ET C18 INSAT., ETHOXY., PROPOX. ; N° CAS : 677026-24-3)
Inoculum :	Biodégradation
Paramètre d'évaluation :	Aérobique
Taux de dégradation :	> 60 %
Durée du test :	28 D
Évaluation :	Facilement biodégradable (selon les critères de l'OCDE).
Méthode :	OCDE 301B

Selon la recette, ne contient pas d'AOX. Le tensioactif contenu dans ce mélange répond aux critères de biodégradabilité tels que définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication de potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT/vPvB selon REACH, annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient pas de substance ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes vis-à-vis des organismes non ciblés car aucun composant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre relative aux déchets)

Avant l'utilisation prévue

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV

20 01 30 (Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29)

Autres recommandations d'élimination

Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination appropriée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage approprié (eau (avec agent nettoyant)). Manipuler les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.

13.2 Informations Complémentaires

L'attribution de numéros d'identification de déchets/de descriptions de déchets doit être effectuée conformément au CEE, spécifique à l'industrie et au processus.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Aucune marchandise dangereuse au sens de la présente réglementation sur le transport.

14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU

Aucune marchandise dangereuse au sens de la présente réglementation sur le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Aucune marchandise dangereuse au sens de la présente réglementation sur le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial : METAFLUX 74-56 Edelstahl-Glanzreiniger NSF
Date de révision : 03-02.2025
Date d'impression :

Version (Révision) : 3.1.3 (3.1.0)

Aucune marchandise dangereuse au sens de la présente réglementation sur le transport.

14.5 Risques environnementaux

Aucune marchandise dangereuse au sens de la présente réglementation sur le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Pas de transport en vrac selon le code IBC.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Législation de l'UE

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation

Restriction d'utilisation selon REACH annexe XVII, n° : 75

Restrictions d'occupation

Respectez les restrictions d'emploi prévues par la directive sur la protection de la maternité (92/85/CEE) pour les femmes enceintes ou allaitantes.

Autres réglementations (UE)

Étiquetage du contenu selon le règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % de tensioactifs non ioniques 15 - 30

% d'hydrocarbures aliphatiques

Réglementations nationales

Anleitung Technische zur Reinhaltung der Luft (TA-Luft)

Fraction pondérale (Numéro 5.2.5. I) : < 5 % Classe

de risque pour l'eau

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Légèrement dangereux pour l'eau)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Indication des changements

01. Identifiant de formule unique · 09. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base · 11. Propriétés perturbatrices endocriniennes · 12. Propriétés perturbatrices endocriniennes · 13. Méthodes de traitement des déchets

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (Europäisches Übereinkommen über die Beförderung gefährlicher Güter auf der Straße)

AOX : halogène organique adsorbant

AwSV : Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen CAS :

Chemical Abstracts Service (Unterabteilung der American Chemical Society)

CLP : Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 über die Einstufung, Kennzeichnung und Verpackung von Stoffen und Gemischen (Classification, étiquetage et emballage)

EAK / AVV : europäischer Abfallartenkatalog / Abfallverzeichnis-Verordnung ECHA :

Europäische Chemikalienagentur (Agence européenne des produits chimiques)

EINECS : Altstoffverzeichnis (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

GHS : Global harmonisiertes System zur Einstufung und Kennzeichnung von Chemikalien (Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)

IATA : Internationale Luftverkehrs-Vereinigung (Association du transport aérien international) OACI :

Internationale Zivilluftfahrtorganisation (Organisation de l'aviation civile internationale)

IMDG : Gefahrgutkennzeichnung für gefährliche Güter im Seeschiffverkehr (Code maritime international des marchandises dangereuses)

RID : Regelung zur internationalen Beförderung gefährlicher Güter im Schienenverkehr (Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses)

TRGS : règles techniques pour l'installation avec des éléments de protection

**Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Nom commercial : METAFLUX 74-56 Edelstahl-Glanzreiniger NSF
Date de révision : 03-02.2025
Date d'impression :

Version (Révision) : 3.1.3 (3.1.0)

VbF : Verordnung über brennbare Flüssigkeiten
VOC : flüchtige organische Verbindung (composé organique volatil) VVEA :
Verordnung über die Vermeidung und die Entsorgung von Abfällen VwVWS :
Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe
WGK : classe de conduite de l'eau

16.3 Références bibliographiques clés et sources de données

DGUV : Banque de données sur les matières premières GESTIS

ECHA : Inventaire de la classification et de
l'étiquetage ECHA : Substances préenregistrées
ECHA : Substances enregistrées CE_Fiche de
données de sécurité des fournisseurs

ESIS : Système européen d'information sur les substances chimiques

GDL : Gefahrstoffdatenbank der Länder

UBA Rigoletto : Wassergefährdende Stoffe

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil

| -> RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

16.5 Phrases H et EUH pertinentes (numéro et texte intégral)

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies
H315	respiratoires. Provoque une irritation cutanée.
H400	Très toxique pour la vie aquatique.
H412	Nocif pour la vie aquatique, entraîne des effets à long terme.

16.6 Conseils de formation

Aucun

16.7 Informations Complémentaires

Aucun

Les informations ci-dessus décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit et sont basées sur nos connaissances actuelles. Ces informations ont pour but de vous conseiller sur la manipulation sûre du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité, sur son stockage, son traitement, son transport et son élimination. Ces informations ne peuvent pas être transférées à d'autres produits. En cas de mélange du produit avec d'autres produits ou de traitement, les informations de cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour le nouveau matériau fabriqué.